

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 30 octobre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission est à la recherche d'installations pour :

L'OPERATION TOUTES FOOT
qui aura lieu Samedi 27 avril 2024

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ
qui aura lieu Samedi 1er juin 2024

COUPE DES YVELINES FUTSAL

Samedi 6 janvier: U18F plateau de qualification Coupe des Yvelines
FUTSAL

Dimanche 7 janvier: Senior F plateau de qualification Coupe des Yvelines
FUTSAL

Samedi 13 janvier: Plateau Festifoot Fillofoot

Samedi 20 janvier: Plateau Festifoot U11F

Samedi 10 février: U13F plateau de qualification Coupe des Yvelines
FUTSAL 2 sites ou un double gymnase

Samedi 24 février: U15F plateau de qualification Coupe des Yvelines
FUTSAL

N'hésitez pas à contacter le District
administration@dyf78.ff.fr

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la seconde phase débutent lundi 16 octobre 2023 et sont ouvertes jusqu'au 5 novembre 2023.

Il est possible de s'inscrire au plateau Halloween du 4 novembre 2023 jusqu'au 29 octobre 2023.

FOOT A 5

Les plateaux U11F et U15F sont en ligne.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 14/10/2023
2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CRITERIUM U15F A 8

POULE B

27422101 Conflans FC 1 - Fontenay le Fleury FC 2

POULE C

27362421 Versailles 78 FC 1 - Elancourt OSC FC 1

Rencontres de 07/10/2023

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CRITERIUM U13F A 8

POULE B

27362187 Conflans FC 1- Poissy FC 2

MATCH PERDU & AMENDE 20€ AU CLUB RECEVANT

CRITERIUM U15F A 8

POULE B

27420112 Conflans FC 1 - Les Mureaux OFC 2

MATCH PERDU & AMENDE 20€ AUX 2 CLUBS

CRITERIUM U13F A 8

POULE C

27362211 Elancourt OSC 1 - Trappes ES 1

CRITERIUM U13F

2 journées de challenge U13F seront organisés pour les poules de 6 aux dates du 18 novembre et 2 décembre 2023.
Pour ces rencontres, la FMI devra être utilisée.

RAPPEL FMI

- La feuille de match informatisée est obligatoire.
- En cas d'impossibilité dûment justifiée (courriel explicatif accompagné de captures d'écran) auprès du DYF, la feuille de match papier doit être utilisée.

Dans les 2 cas, la feuille de match doit être correctement remplie (et de manière lisible en cas de papier):

- la catégorie, la poule, le numéro de journée, le nom des équipes, le score, le lieu, la date, l'horaire et les noms et prénoms de tous les participant(e)s avec leurs numéros de maillots et de licences
- les remplacements doivent être indiqués (les premières entrées des remplaçantes)
- les noms des 3 arbitres doivent figurer sur la FDM

- les noms des signataires doivent figurer, y compris sur les FDM papier. Il est rappelé que la feuille de match doit être signée par un(e) licencié(e) majeur(e) : la capitaine ou si celle-ci n'est pas majeure le dirigeant responsable de l'équipe.

Pour la catégorie U13F :

- l'arbitrage à la touche doit obligatoirement être fait par les joueuses remplaçantes (quand il y en a). C'est la première qui exerce la fonction qui doit figurer sur la feuille de match. Aucune joueuse ne doit exercer cette fonction plus de 15 mn.

Les manquements à ces rappels seront amendés dès la prochaine journée.